

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/11/2018

Ouverture de la séance

En ce jour du 27/11/2018, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. PEYROUSE Didier. La séance commence à 17h30

Sont absents et excusés :

Voir liste émargement

Le nombre de présents en début de séance est de 14 pour un quorum de 11. Le conseil peut donc siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Déborah GUEZELLO

I. Affaires générales

Point N° 1 - Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'administration.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 04/10/2018 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2-Installation du CA et des différentes commissions

Le Proviseur présente les différentes commissions qui émanent du CA et procède à leur installation.

Les listes de la composition des différentes commissions sont jointes en annexe.

- Commission permanente
- C.H.S : Commission d'hygiène et de sécurité
- C.E.S.C : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Conseil de discipline
- Commission éducative

II. Affaires financières

Point N° 1 - Décisions Budgétaires Modificatives

Pour les nouveaux membres du conseil, il est rappelé ce qu'est une décision budgétaire modificative et de quelle nature elles peuvent être.

➤ **DBM pour INFO n°12 :**

La BDM pour INFO n°12 est présentée. Il s'agit d'ouvertures de crédits correspondant à des dotations de la

| Objet | Ouvertures de crédits |
|----------------------------------|-----------------------|
| Région – Complément chauffage | 14 000 € |
| Région – Projet KARTA 1 | 3 409 € |
| Région – 6 établis (Maintenance) | 3 426 € |
| Région – DMO Sécurisation accès | 6 000 € |
| MEN – Ajustement bourses | 481,09 € |
| TA – Ajustement fraiseuse | 2 455 € |

➤ **DBM pour VOTE n°13 :**

Il est demandé l'autorisation de prélever la somme de 200,76 € pour financer l'achat de la carte grise du véhicule acheté récemment.

Ce prélèvement sera effectué sur les réserves du service général.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

Point N° 2 - Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement

Afin de pouvoir établir des bons de commandes dès le 1^{er} janvier 2019, il est demandé aux membres du conseil de donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dans les limites des crédits ouverts au budget de l'année 2019.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

Point N° 3 - Critères d'attributions des fonds sociaux

Les membres du conseil adoptent les critères qui devront être remplis pour attribuer une aide en fonds social aux familles :

- La constitution d'un dossier par les familles ou par l'élève majeur
- L'évaluation de la situation personnelle du demandeur à la date de la demande
- La vérification de l'ouverture de droit aux aides légales
-

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

Point N° 4 - Conventions

➤ Chambre des métiers et de l'artisanat de Bretagne :

Cette convention autorise la chambre des métiers et de l'artisanat de Bretagne à utiliser un plateau technique du lycée dans le cadre de formations qu'elle dispense.

Ces formations sont prévues les 21 et 28 janvier 2019, les 04,11,18 et 25 mars 2019 et le 1^{er} avril 2019. La somme de 100€/jour/plateau technique sera facturée.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

➤ Conseil départemental du Morbihan :

Il s'agit d'autoriser le conseil départemental du Morbihan à utiliser la salle polyvalente du lycée à raison d'une demi-journée par mois sur l'année 2019 pour y effectuer la formation des assistantes maternelles.

La somme de 50€/jour/salle sera facturée.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

➤ Lycée Henri Avril de Lamballe :

Il s'agit d'un partenariat avec le lycée de Lamballe qui réalise une étude sur la création d'un banc d'étude de moteur diesel pour le compte du lycée Louis Armand. Les coûts de ce projet, d'environ 500 € sont pris en charge par le lycée de Lamballe.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

➤ Association MEDICIS :

Cette convention régit la collaboration entre le lycée et l'association MEDICIS dans le cadre des représentations de l'opéra Roméo et Juliette qui se dérouleront les 16 et 17 mars 2019.

Les élèves de la section DTMS sont chargés de la fabrication, la mise à disposition des costumes et de la prestation d'habillage lors des représentations.

En contrepartie, l'association prend en charge les coûts d'hébergement des élèves.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

➤ Salle omnisports de Réguiny :

Il s'agit de l'utilisation de la surface artificielle d'escalade de la salle omnisport de Réguiny par nos élèves dans le cadre de l'enseignement du cycle d'escalade en EPS.

Le cycle d'escalade s'étend sur le trimestre septembre-décembre 2018 à raison de 6 séances au total. Le coût est de 60€ par séance.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

➤ **Dispositif « Vive Le Pro 56 » :**

Il est demandé de renouveler la convention d'adhésion au dispositif « Vive Le Pro 56 » pour l'année 2019. Cette adhésion permet le regroupement des lycées professionnels pour travailler sur la promotion de la formation professionnelle dans le Morbihan.

Le coût d'adhésion pour l'année 2019 est de 171,07 €

Le nouveau logo de Vive Le Pro 56 est présenté.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

➤ **Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité**

Il est demandé de renouveler l'adhésion au dispositif d'assistance informatique du Rectorat pour l'année 2019.

La participation de l'établissement est fonction du nombre d'élève et s'élève à 250 €.

Il est précisé que la Région Bretagne ayant repris une grande partie de la maintenance informatique dans les lycées, le DAIP est de moins en moins sollicité. Il conviendra l'année prochaine d'évaluer la pertinence de poursuivre cette adhésion.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 13 |
| Nombre d'abstention : | 1 | Nombre de votes CONTRE : | |

➤ **ERASMUS + :**

Le projet de mobilité demandé par les enseignants dans le cadre de ERASMUS + a été accordé.

Il est demandé d'adopter la convention qui régit cette mobilité et concernera quelques élèves qui iront en Italie effectuer leur PFMP en novembre 2019.

Le financement accordé s'élève à 7 232 €.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

Point N° 5 - Budget prévisionnel 2019

Le budget 2019 est présenté. Les sections de fonctionnement et d'investissement et les services qu'elles regroupent sont expliqués aux membres du CA.

➤ **Section Fonctionnement :**

➤ Les recettes :

Le budget 2019 présente 277 940,67 € de recettes, en diminution par rapport à l'année dernière.

La grande partie de ces recettes est issue de subvention de la Région Bretagne notamment par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les projets KARTA et la Dotation d'Accès aux Equipements Sportifs (DAES). La part Région Bretagne se maintient par rapport aux années précédentes. Il est également prévu une recette de 14 000 € correspondant à une dotation complémentaire de fonctionnement (DCF). La Région Bretagne s'est engagée à verser un complément de dotation en cas de surcoût de chauffage depuis le raccordement au réseau chaleur de LIGER qui engendre une augmentation des dépenses de chauffage par rapport au gaz.

Les crédits versés par le Ministère de l'Education Nationale (fonds social et crédits pédagogiques globalisés) sont estimés à hauteur des crédits reçus en 2018.

La réforme sur l'apprentissage prévoit une baisse des versements en taxe d'apprentissage pour les lycées professionnels. Une diminution des recettes est donc prévue pour 2019.

Par ailleurs, d'importants investissements professionnels sont prévus en 2019 et nécessitent un financement par la taxe d'apprentissage, ce qui laisse peu de ressources disponibles en TA en section fonctionnement.

➤ Les dépenses :

Les dépenses de la section « Fonctionnement », qui regroupe les services activités pédagogiques (AP), vie de l'élève (VE) et Administration et logistique (ALO), s'élèvent à 331 564,10 €.

Le service Activités Pédagogiques (AP) :

Les dépenses de ce service sont estimées à 116 787,13 € et se répartissent en 4 domaines que sont l'enseignement commun, l'enseignement général, l'enseignement professionnel et l'ouverture pédagogique.

Une dépense importante est prévue pour 2019 et concerne la maintenance des équipements de travail professionnels. La mise en conformité et la maintenance de l'ensemble des machines des filières mode et maintenance doivent être réalisées et sont estimées à 25 000 €. Afin de faire face à cette dépense importante mais nécessaire et à la baisse des ressources issues de la taxe d'apprentissage, les autres lignes budgétaires du service AP ont été diminuées.

Il est précisé que tous les projets pédagogiques demandés par les enseignants pour l'année 2019 sont prévus au budget et que les projets ayant reçu un refus de financement par KARTA sont également pris en charge par l'établissement.

Les projets soumis à l'appel à projet KARTA n°2 qui recevront une réponse début décembre sont d'ores et déjà prévus au budget.

Les recettes du service AP étant estimées 91 787,13 €, un déséquilibre de 25 000 € (correspondant aux frais de mise en conformité et de maintenance des machines professionnelles) est prévu au budget 2019.

Le service Vie de l'Elève (VE) :

Par rapport à 2018, les dépenses de ce service (12 300 €) sont plus importantes car il est prévu un réaménagement de la salle commune et du foyer des élèves estimé à 5 000 €

Les crédits ouverts aux domaines santé, fonds social et infirmerie sont à la hauteur de ceux ouverts en 2018.

Avec 7 300 € de recettes composées de DGF et de crédits de fonds social, ce service présente un déséquilibre de 5 000 €.

Le service Administration et Logistique (ALO) :

Ce service concentre l'ensemble des dépenses de viabilisation, d'entretien et de charges administratives ainsi que les amortissements et s'élève à 202 476,97 €.

Les dépenses du domaine énergie sont plus élevées que l'année passée car le coût du réseau chaleur de LIGER est désormais mieux estimé. Ce raccordement qui génère un surcoût est prévu d'être pris en charge par la Région Bretagne.

Les autres lignes budgétaires de ce service ont toutes été diminuées au maximum. La révision en 2018 de plusieurs contrats tels que l'affranchissement, la téléphonie et l'hébergement du site internet ont permis une réduction des dépenses. Néanmoins, les charges d'entretien de l'établissement restent importantes en raison du vieillissement de lycée.

Ce service, comme les autres services, présente un déséquilibre de 23 623,43 € dont 9 512,45 € d'amortissements réels.

| Services | Dépenses | Recettes | Ecart |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Activités Pédagogiques | 116 787,13 € | 91 787,13 € | -25 000,00 € |
| Vie de l'Elève | 12 300,00 € | 7 300,00 € | -5 000,00 € |
| Administration Logistique | 202 476,97 € | 178 853,54 € | -23 623,43 € (1) |
| TOTAL Section Fonctionnement | 331 564,10 € | 277 940,67 € | -53 623,43 € |

(1) Dont 9 512,45 € d'amortissements réels

En conclusion, la section fonctionnement présente un déséquilibre de 53 623,43 €.

➤ **Section Investissement :**

Les dépenses du service opération en capital s'élèvent à 143 630,52 € et concernent principalement des investissements professionnels.

Deux projets importants (création d'un atelier de soudure et achat d'une grue télescopique) sont financés à 80% par la Région Bretagne et 20% par la taxe d'apprentissage.

Le projet de réfection de l'enrobé de la partie accueil du lycée, d'un montant de 50 000 €, est financé en intégralité sous forme de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne.

Enfin, le lycée souhaite investir dans de nouveaux casiers pour les élèves à hauteur de 9 500 €.

Le déséquilibre de ce service s'élève donc à 9 500 €.

➤ **Service des bourses nationales :**

Ce service est équilibré avec une prévision de 75 000 €. Il correspond aux bourses versées par le MEN au lycée puis reversées aux familles soit en déduction des frais scolaires soit directement sur leur compte en cas d'excédent.

➤ **Service Restauration et Hébergement :**

Ce service est équilibré et présente un budget de 263 160,08 €.

Les recettes de ce service proviennent des forfaits élèves, des ventes de repas aux commensaux et au lycée de St Jean Brevelay.

Ces recettes servent à financer à 60% l'achat de denrées, le reversement à la Région pour la rémunération des personnels de restauration et d'internat et la participation aux charges communes.

➤ **Conclusion :**

| Services | Dépenses | Recettes | Ecart |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Activités Pédagogiques | 116 787,13 € | 91 787,13 € | -25 000,00 € |
| Vie de l'Elève | 12 300,00 € | 7 300,00 € | -5 000,00 € |
| Administration Logistique | 202 476,97 € | 178 853,54 € | -23 623,43 € |
| Sous-total Section Fonctionnement | 331 564,10 € | 277 940,67 € | -53 623,43 € |
| Opérations en Capital | 143 630,52 € | 134 130,52 € | -9 500,00 € |
| Sous-total Section Investissement | 143 630,52 € | 134 130,52 € | -9 500,00 € |
| Service Bourses Nationales | 75 000,00 € | 75 000,00 € | 0,00 € |
| Service Restauration Hébergement | 263 160,08 € | 263 160,08 € | 0,00 € |
| Total | 813 354,70 € | 750 231,27 € | - 63 123,43 € |

En conclusion, le budget 2019 d'un montant de 813 354,70 € fait apparaître un déséquilibre de 63 123,43 € dont 9 512,45 € d'amortissement réels. Pour revenir à l'équilibre, un prélèvement sur fonds de roulement de 53 610,98 € doit être effectué.

Le fonds de roulement après ce prélèvement sera de 157 086,64 € ce qui correspond à 90 jours de fonds de roulement.

Les réserves disponibles s'élèveront à 33 351,83 € pour le service général et 109 412 € pour le service restauration et hébergement.

Le budget 2019 est soumis au vote.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 14 | Nombre de votes POUR : | 14 |
| Nombre d'abstention : | | Nombre de votes CONTRE : | |

III. Questions diverses

Questions des enseignants :

Qu'en est-il du financement des projets de l'établissement ?

Comme précisé lors de la présentation du budget 2019, l'ensemble des projets demandés sont prévus au budget ainsi que les projets ayant reçu un refus de financement KARTA.

Peut-on diminuer la température du chauffage car dans plusieurs salles il fait trop chaud ?

Cela n'est pas possible partout car tous les radiateurs ne sont pas équipés de thermostat. Un travail de programmation de la régulation a déjà été effectué afin d'optimiser les périodes de chauffage.

Qu'est-ce qui est envisagé pour pallier le manque d'un poste en maintenance ?

Le poste est publié par la région

Questions des parents d'élèves :

- la fermeture certains dimanches soirs de l'internat.

Il a été décidé la fermeture du dimanche soir les retours de vacances et jours fériés pour deux raisons :

- La suppression d'un ½ poste de surveillant
- Conserver une qualité de vie à minima pour les asen, et qui doivent pouvoir profiter des jours fériés et des retours vacances (ils sont aussi parents)

-

-Pourquoi les enfants ont ils le droit de sortir de l'établissement après les cours ? Alors qu'aucune autorisation de sortie n'a été signée ?

Lire le règlement intérieur

-Prévention fasse aux addictions (drogues, alcool...) ?

Les actions de prévention se font dans le cadre du CESC, tous les ans, des actions de prévention sécurité routière, prévention harcèlement et addictions sont mises en place dans l'établissement

-Est-il possible de varier un peu plus les petits déjeuners ?

Plusieurs choix de denrées sont proposés chaque matin aux élèves de façon à ce qu'ils puissent se composer un petit déjeuner différent chaque jour : ½ baguette fraîche, fruits, compote de pomme, confiture de fraise, confiture d'abricot, miel, céréales au chocolat, céréales nature, thé, café, lait froid et lait chaud et jus d'orange. La pâte à tartiner est proposée un jour sur deux.

Ponctuellement et si le crédit nourriture le permet nous proposons des croissants et pains au chocolat commandés directement en boulangerie. Enfin, le 18 octobre au repas du midi, une animation avec dégustation de jus de fruits et légumes bio frais a été proposée aux élèves. Les internes ont pu profiter de ces jus le lendemain matin au petit déjeuner.

-Pourquoi la rencontre parents professeurs ne se fait pas un vendredi ? Cela éviterait aux parents qui habitent loin de venir dans la semaine + le vendredi pour chercher leurs enfants.

Un test peu concluant a déjà été tenté, et cela favoriserait une toute petite minorité de familles. Les familles qui viennent chercher leurs enfants à 14h, 15h ... seraient obligées d'attendre plusieurs heures, ce qui paraît difficilement envisageable.

-Serait-il possible de prévenir en amont, les grèves des professeurs lorsque c'est possible

Les enseignants préviennent pratiquement systématiquement les élèves mais pas l'administration.

-rendre l'étude obligatoire en journée

L'étude n'est utile que si l'élève a un minimum de volonté de travail, dans ce cadre-là, tous les élèves qui le souhaitent peuvent aller à l'étude et sont aidés par les asen si ils le demandent

-continuer les visites d'entreprises, quitte à demander une participation aux parents d'élèves

Difficile à généraliser car les entreprises n'ont pas la capacité de recevoir régulièrement des élèves, de plus la participation des familles est interdite dans le cadre des sorties

Félicitations au lycée pour sa participation au salon du chocolat

- rendre le compte-rendu des CA, CESC et Commission permanente accessible aux parents d'élèves, pour information, via pronote/toutatice.

IV. Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h10.

La responsable de la prise de notes

Mme Déborah GUEZELLO

Le Président

M. Didier PEYROUSE